

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Délibération n°8-2021

Objet : vote de la politique tarifaire de la saison 2021-2022

Ce jeudi 23 septembre 2021 à 18h, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Place Aristide Briand à Brive sur convocation en date du 15 septembre 2021.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : Mme Anne COLASSON, M. Philippe LESCURE, M. Christian PRADAYROL, M. Paul ROCHE, M. Frédéric SOULIER

VILLE DE TULLE : M. Bernard COMBES, Mme Christine DEFFONTAINE,

Mme Christiane MAGRY-JOSPIN

ETAT : M. Eric LEBAS, Mme Marion LIMEUIL

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : Mme Frédérique MEUNIER

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Marie-Josée CLERGEAU, Mme Sabine MALARD, Mme Annie MOURNETAS, M. Yannik SEGUIN, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : Mme Manon BESSE

Représentés : Mme Agnès AUDEGUIL par M. Philippe LESCURE, M. Philippe NAUCHE par M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, M. Jean-Luc SOUQUIERES par M. Christian PRADAYROL

Excusées : Mme Marie-Claude BROUSSE, Mme Charline CLAVEAU

Autres représentants : Mme Corinne ARAZO, Mme Cécile BENOIST, Mme Nathalie BESANÇON, M. Nicolas BLANC, Mme Coralie DESSENOIX, Mme Manuela DUCASTEL

Membres	24
Présents	18
Représentés	3
Votants	21
Exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

- Conformément aux Lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,
- Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches »,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient l'EPCC L'empreinte,
- Conformément à la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC devenant l'EPCC L'empreinte

Il est proposé au Conseil d'Administration les tarifs suivants pour la saison 2021-2022 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

TARIF PLEIN	21 €
TARIF PLEIN HORS LES MURS / EN FAMILLE	14 €
TARIFS REDUITS	
Groupe (10 personnes) / Comité d'entreprise	17 €
Groupe pratique amateur adulte (10 personnes)	12 €
Groupe pratique amateur 11 - 25 ans (10 personnes)	8 €
Groupe pratique amateur moins de 11 ans (10 personnes)	6 €
Professionnel-détaxe	12 €
Entre 11 et 25 ans / Etudiant / Adulte demandeur d'emploi handicapé et accompagnateur	10 €
Entre 6 et 11 ans	7 €
Moins de 6 ans, minima sociaux, titulaire de la carte inclusion	5 €
TARIFS SCOLAIRES	
Collège, Lycée, Enseignement supérieur	8 €
Ecoles maternelles et élémentaires	5 €
TARIFS SPECTACLES EN FAMILLE	
Liste 1 (6 ans et plus) : Une Métamorphose / Lemuel, voyages minuscules / Matiloun / Y'a quelqu'un / Buster / Betty devenue Boop ou les anordinares / Diotime et les lions / Miniatures & Moulinettes / Terairofeu / La Morsure de l'âne / Bagarre / C'est un secret	
PLEIN TARIF / Adulte	14 €
Liste 2 Tout petits : Dans les jupes de ma mère / Up / Les Petits Riens / Le disco des oiseaux / Le monde en l'envers / Variation Temps #1 et Tempus 3 / Une échappée / Bastien sans main	
TARIF UNIQUE / Adulte / Enfant / Hors abonnement	5 €
PASS 3 spectacles minimum	
TARIF PLEIN	14 €
TARIF REDUIT : Entre 11 et 25 ans / Etudiant Adulte demandeur d'emploi / handicapé et accompagnateur	8 €
Parcours pédagogique (collèges, lycées, étudiants)	6 €
TARIFS SPECIFIQUES	
Des Territoires	
- L'intégrale	Tarif d'un spectacle
- Les 3 spectacles isolés	30 €
Le Lac des Cygnes	
- Tarif plein	28 €
- Tarifs réduits	
o Titulaire du Pass tarif plein / Groupes / Comité d'entreprise / Groupe pratique amateur adulte	21 €
o Titulaire du Pass tarif réduit / Moins de 25 ans / Etudiant / Adulte demandeur d'emploi / Handicapé et accompagnateur / Groupe pratique amateur moins de 25 ans	14 €
o Minima sociaux, titulaire de la carte inclusion	5 €
DEPLACEMENT BUS ALLER/RETOUR BRIVE/TULLE	1 €

Dans le cadre de la démarche partenariale de la mise en œuvre des Festivals DU BLEU EN HIVER et DANSE EN MAI, les opérations spécifiques de ces deux événements n'étant pas

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20210923-DEL8-2021-DE
Date de réception préfecture : 27/09/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

finalisées, il est également proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le directeur à fixer les tarifs de ces manifestations sous réserve que ceux-ci se situent dans la fourchette des tarifs proposés précédemment, soit de 5 € minimum à 21 € maximum.

Enfin, dans le cadre de la programmation l'EPCC L'empreinte est appelé à organiser des déplacements de publics pour des manifestations à l'extérieur en dehors de sa propre programmation ; dans ce cas, les tarifs pratiqués seront ceux de la structure d'accueil.

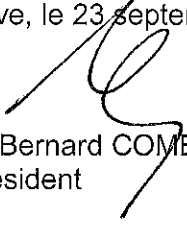
Il est proposé au Conseil d'administration de voter la politique tarifaire de la saison 2021-2022.

Décision

Après en avoir délibéré, le **Conseil d'Administration** décide à l'unanimité
d' approuver la politique tarifaire pour la saison 2021-2022.

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Brive, le 23 septembre 2021


M. Bernard COMBES
Président